

# INFORMATIONS COVID-19

**Lettre info COVID-19 – n°92 – 4 novembre 2021 - Semaine 44**

## Le mot du préfet

Depuis plus d'une dizaine de jours désormais, le taux d'incidence se situe au-dessus du seuil d'alerte de 50 pour 100 000 habitants. C'est pourquoi, l'Éducation nationale a décidé de repasser le département du Var à compter de la rentrée de lundi en protocole de niveau 2.

Comme je l'évoquais dans les précédentes lettres, si cette tendance perdure et s'accroît, d'autres mesures de freinage seront mises en œuvre.

Ces évolutions qui peuvent être les prémices d'une cinquième vague, doivent inciter ceux qui ne le sont pas encore à se faire vacciner. Quant à celles et ceux qui entrent dans les catégories éligibles à la troisième injection, il convient aussi qu'ils la réalisent au plus vite.

En effet, la vaccination reste le moyen le plus sûr d'échapper aux formes graves de la Covid et donc à l'hôpital dont les services commencent à être sollicités par les patients affectés par des pathologies saisonnières comme la grippe ou la bronchiolite...

Ensemble, nous avons les moyens de contenir l'épidémie et d'éviter le pire. Il y a un an, un long confinement commençait et personne aujourd'hui ne veut revivre ces moments.

*Evence Richard, préfet du Var*

## Point épidémiologique

### INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 02 NOVEMBRE 2021

	S37 13/09 19/09	S38 20/09 26/09	S39 27/09 03/10	S40 04/10 10/10	S41 11/10 17/10	S42 18/10 24/10	S43 25/10 31/10
Nombre de tests réalisés	79683	68651	66340	60064	56436	40144	<b>36868</b>
Nombre de tests positifs	964	621	492	469	501	556	<b>576</b>
Taux de positivité	1,20 %	0,90 %	0,70 %	0,80 %	0,90 %	1,40 %	<b>1,60 %</b>
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	90	58	46	44	47	52	<b>54</b>

#### ➤ INDICATEURS SANITAIRES

- Nb de décès en établissement de santé : **1650 (+2)**
- File active des patients hospitalisés en unité conventionnelle : **28**
- File active des patients hospitalisés en réanimation : **14**

➤ **CLUSTERS** Le nombre cumulé de clusters signalés : **16** en cours d'investigation.

# Changement de protocole sanitaire dans les établissements scolaires

A compter du lundi 8 novembre, le protocole sanitaire de niveau 2 sera à nouveau appliqué dans les écoles, collèges et lycées du Var ainsi que dans 38 autres départements dont le taux d'incidence dépasse depuis plusieurs jours le seuil d'alerte de 50 pour 100 000 habitants.

[Décret no 2021-1432 du 3 novembre 2021 modifiant le décret no 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire](#)



**A noter :** seules les mesures relatives au port du masque entrent en vigueur dès ce lundi 8 octobre. Une semaine supplémentaire est laissée aux écoles et établissements afin de s'organiser en lien avec les collectivités territoriales pour la mise en œuvre des autres mesures (limitation du brassage, mesures de désinfection, conditions d'organisation de l'EPS) qui seront donc applicables au plus tard à compter du lundi de la semaine suivante.

## DOCTRINE D'ACCUEIL

- École primaire
- Collège
- Lycée

Cours en présentiel

## PROTOCOLE SANITAIRE

- Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains
- Port du masque obligatoire en intérieur pour toutes les personnels et **les élèves à compter de l'école élémentaire (CP)**
- **Limitation du brassage par niveau obligatoire**
- Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service



## ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

- Les activités physiques et sportives sont autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, les sports de contact sont interdits et la distanciation doit être adaptée selon la pratique sportive.

## PROTOCOLE DE CONTACT – TRACING

- Dans les collèges et les lycées, un protocole de contact-tracing renforcé est mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif.
  - Les élèves contact à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance.
  - Les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel.

Dans les écoles, le Var figure parmi les 10 départements tests d'un dispositif qui consiste à ne plus fermer les classes dès le premier cas positif mais à tester tous les élèves et isoler seulement les cas positifs.

En pratique, les tests utilisés sont des **tests PCR sur prélèvement salivaire** effectués avec l'accord des parents, en partenariat avec un laboratoire d'analyse médicale. Ils se déroulent en deux phases :

- 1 un **dépistage immédiat** de l'ensemble de la classe de l'élève détecté positif à la Covid ;
- 2 un **dépistage 7 jours plus tard** pour s'assurer qu'aucun élève n'était en période d'incubation lors du premier dépistage.

Les élèves dont les parents ne souhaitent pas qu'ils soient testés sont invités à s'isoler durant 7 jours.

Plus d'information sur tous les protocoles sur : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

## Aide à l'isolement

Au vu de la circulation toujours active du virus, l'offre d'isolement pour les personnes atteintes du COVID dans l'impossibilité de s'isoler chez elles est maintenue sur le département du Var.

Deux hôtels sont mobilisés à cet effet, un à Six-Fours et l'autre à Trans-en-Provence.

Afin d'accompagner les hôteliers et les personnes accueillies, un passage journalier est effectué par des associations disposant de compétences médico-sociales.

- l'association Promosoins pour Six-Fours;
- l'association SENDRA pour Trans-en-Provence.

Le transport des personnes entre le centre d'hébergement et le domicile des intéressés peut être pris en charge.

Les demandes d'isolement sont à effectuer auprès de la cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI) joignable au :

**0 805 800 813**

sept jours sur sept  
de 9h à 18h.

En relation avec les institutions compétentes (Conseil départemental, CCAS, CAF...), la cellule d'appui s'assure de la mise en œuvre des dispositifs d'aide dont bénéficie ou peut bénéficier la personne concernée par la mesure d'isolement.

**Vous êtes positif au Covid-19 et dans l'impossibilité de vous isoler?**

Appelez la cellule territoriale d'appui à l'isolement du Var

**0 805 800 813**

7j/7 de 9h à 18h



## Vaccinons nos aînés

Dans le cadre de la campagne nationale « Vaccinons nos aînés », l'ensemble des partenaires départementaux est mobilisé sous l'égide du préfet du Var, l'Agence régionale de santé coordonnant l'ensemble des actions.

### ➔ 12 centres de vaccination ouverts dans le Var

Près de 10 000 créneaux sont proposés par semaine pour l'ensemble des centres de vaccination.

Le transport des personnes âgées (+de 80 ans) au centre de vaccination, au cabinet du médecin ou à la pharmacie est pris en charge par l'assurance maladie.

Retrouvez les centres et leurs jours et horaires d'ouverture sur : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

### ➔ 9 centres proposent des équipes mobiles pour vacciner à domicile

Les centres de Toulon, La Seyne, Hyères, La Londe, Grimaud Fréjus, Draguignan Brignoles et Saint-Maximin ont mis en place des équipes mobiles de vaccination, à raison d'une journée par semaine. Ces équipes peuvent ainsi aller vacciner au domicile des personnes de plus de 75 ans qui en font la demande en appelant le numéro national :

**0800 730 957**

ou directement le centre le plus proche de chez eux.



Afin d'organiser la vaccination à domicile des personnes qui en feront la demande, un numéro national a été mis en place.

**0800 730 957**

Toutes les personnes de plus de 75 ans, les professionnels de santé ou encore les aidants familiaux qui les accompagnent pourront joindre ce numéro pour solliciter la venue à son domicile d'une équipe mobile de vaccination.



## ➔ L'appel aux communes pour recenser les personnes âgées isolées



Il est demandé aux communes d'identifier les personnes âgées isolées inscrites sur leurs fichiers dans le cadre du plan canicule ou bénéficiant d'une prestation CCAS (repas à domicile, aide-ménagère...) afin de les informer de la possibilité d'être vaccinées à leur domicile.

## ➔ La Caisse primaire d'assurance maladie du Var à la relance

En complément de l'incitation à la vaccination par les professionnels de santé, la CPAM 83 cible tout particulièrement les personnes de plus de 80 ans non vaccinées. Elles sont 9 900 dans le Var. Pour ces personnes :



- La CPAM va appeler celles qui disposent d'un contact téléphonique ( 3000 personnes) pour les aider à trouver un rendez-vous afin de débiter leur schéma vaccinal.
- Pour celles sans contact téléphonique (6 900 personnes) la CPAM va leur adresser un courrier les invitant à se rapprocher de leur médecin généraliste.



Par ailleurs la CPAM adresse un courrier à toutes les personnes de plus de 65 ans pour les sensibiliser à la dose de rappel et ceci quel que soit leur statut vaccinal.

## ➔ Le point sur la vaccination dans les lieux de soins de ville



- La quasi-totalité des **133 EHPAD du Var ont démarré la campagne de rappel pour leurs résidents**. Concernant les résidences autonomes et les résidences seniors, il est possible de faire appel à une équipe mobile de vaccination ou de recourir aux médecins ou aux infirmiers qui interviennent habituellement dans ces structures.

- Le vaccinobus de la MSA vient de procéder à la **3ème dose de rappel auprès de 293 personnes âgées dans les 10 villages du Haut-Var** où il était intervenu pour la 1ère et la 2ème dose au printemps dernier : *Varages, Artigues, Ginasservis, Ollières, Fox Amphoux, St Martin de Pallière, Esparon, Bru/Auriac, St Julien, Montmeyan*

- Sur les 18 communes qui avaient mis en place des centres éphémères pour la 1ère et 2ème dose, trois, **Cavalaire, Ollioules et Le Lavandou organisent actuellement des séances de rappel** pour leurs aînés. D'autres devraient suivre.

## ➔ Le point sur la vaccination des aînés dans le Var



Dans le département du Var, 124 943 personnes de plus de 75 ans ont reçu à ce jour au moins une dose de vaccin (soit 89,8% de cette tranche d'âge) et 123 023 ont terminé leur schéma à 2 doses soit 88.4% de la tranche d'âge.

Des efforts restent à faire malgré tout pour améliorer le taux de couverture vaccinale. En effet, parmi les 20 départements de France qui ont plus de personnes âgées de plus de 80 ans n'ayant reçu aucune dose de vaccin, le Var arrive à la 7<sup>o</sup> place avec 15 538 personnes de plus de 80 ans non vaccinées.

De plus, le Var au niveau régional est le département où les taux de rappel sont les plus bas avec 32,3 % des 65-74 ans qui ont effectivement fait leur rappel, 45,5 % des 75-84 ans et 44,8 % des 85 ans et plus.

## ➔ Les chiffres de la vaccination dans le Var



**Au 2 novembre au soir,**

**788 478** personnes ont reçu la 1<sup>re</sup> injection

**753 382** personnes ont reçu 2 injections ou 3 injections

**1 541 860** injections ont été réalisées.